



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Seine-et-Marne

MAIRIE DE NOISIEL
SERVICE URBANISME
26 PLACE EMILE MEUNIER
77186 NOISIEL

Dossier suivi par : Louise BARTHELEMY-CONTY

Objet : demande de consultation Avant Projet

A Champs-sur-Marne, le 08/08/2018

numéro : cp3371800019

demandeur :

adresse du projet : ARRET PLU DE LA COMMUNE 77186
NOISIEL

VILLE DE NOISIEL
SERVICE URBANISME
77186 NOISIEL

nature du projet :

déposé en mairie le : 13/07/2018

reçu au service le : 13/07/2018

servitudes liées au projet : LCAP - abords de monuments historiques -
Ancienne Mairie - Anciens Réfectoires: façades et toitures - Château,
jardins et parc de Champs s/M. - Ferme du Buisson: façades et
toitures - Grille et Pavillon de Garde - Mairie de Noisiel: façades et
toitures - Monument Emile Menier - Moulin Hydropneumatique
(Usine Menier) - Parc de l'ancien Château de Noisiel - Petit Château,
Ecuries et Orangerie - Usine Menier

Noisiel - arrêté municipal du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur,

Par courrier en date du 13 juillet 2018, vous m'avez transmis pour avis un avant-projet concernant des travaux à réaliser sur un terrain sis à l'adresse indiquée ci-dessus (PLU consultation des personnes publique).
Le projet se situe dans l'(les) espace(s) protégé(s) ci-dessus nommé(s) et après consultation des documents fournis,

appelle un avis favorable de principe de ma part assorti de remarques :

suite à plusieurs réunions de concertations avec l'architecte des bâtiments de France, je ne peux que me féliciter du bon avancement du PLU qui prend bien en compte toute la dimension patrimoniale de la ville.

Concernant les Orientations d'Aménagement et de Programmation :

- OAP "Cité Menier" il me semble que le document établi par l'architecte Richard Jandell qui donne des conseils et des illustrations pour la bonne restauration des maisons ouvrières (en particulier, les matériaux) devrait être annexé in-extenso au PLU,

- OAP "Chocolaterie" : Le désenclavement physique et symbolique du site de la Chocolaterie vers la cité ouvrière doit passer, en particulier, par une évolution de la place "Gaston Menier" qui pourrait, à cette occasion retrouver certains de ses aspects d'origine.

- OAP " Terrain Malvoisine" face à l'importante urbanisation autour de la Ferme du Buisson, il serait sans doute bon de mener une réflexion globale de paysagiste sur le terrain "Malvoisine", les terrains libres à l'est de la Ferme et le square du verger avec comme souci de redonner un

environnement végétal et paysager pertinent pour le Monument.

Demeurant à votre disposition pour de plus amples informations et dans l'attente de la demande officielle, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'architecte des Bâtiments de France



Mahmoud ISMAÏL